



LE DIRECTEUR GENERAL

//)

Monsieur Amadou KANE
Ministre de l'Economie et des Finances
Représentant principal du Gouvernement
du Sénégal pour le Programme du Compact

DAKAR

Objet : Travaux de réhabilitation de la route nationale 2 (RN2)
Tronçon Richard-Toll - Ndioum

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre haute attention les faits suivants relatifs à la mise en œuvre du programme du Millennium Challenge Compact.

Dans le cadre de la procédure de sélection pour le recrutement d'une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux de réhabilitation de la route RN2 entre Richard-Toll et Ndioum (120 Km), le MCA-Sénégal avait soumis au Millennium Challenge Corporation (MCC), le 20 septembre 2012, une demande d'ANO sur le rapport d'évaluation des offres et la proposition d'attribution des travaux.

Le 10 octobre 2012, le MCC a donné son approbation, mais a demandé la suspension du processus d'attribution du marché jusqu'à ce qu'il reçoive des informations sur les coûts des travaux de réhabilitation de la RN2 et les résultats de la campagne de mesures d'IRI (International Roughness Index) en vue de faire l'analyse de la rentabilité économique des travaux de réhabilitation de la route RN2 et décider de l'opportunité de réaliser lesdits travaux.

La question des coûts ne pose plus de problème particulier en raison, d'une part, de l'engagement du Gouvernement de contribuer aux fonds nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre des Projets du Compact, pris par *implementation letter* du 11 juillet 2012, et d'autre part, du fait que les prix résultant des offres ont plus tendance à baisser par rapport aux prévisions budgétaires.

Par contre, la question de la mise à jour de l'analyse de la rentabilité économique de la route constitue un risque certain pour le projet alors même que l'hypothèse d'une éventuelle baisse de la rentabilité résiste difficilement à l'analyse dans la mesure où il n'y a de changement ni dans le coût, ni dans l'ampleur ou le contenu des travaux, ni dans le nombre des bénéficiaires.

Le Comité d'Investissement du MCC doit examiner les résultats de cette mise à jour et se prononcer définitivement durant la période du 15 au 22 novembre 2012. Si les résultats aboutissent à une baisse de la rentabilité économique par rapport à ce qui était retenu au moment de la formulation du programme, le Comité d'Investissement peut recommander l'annulation du projet de la RN2.

les autorités et les populations sénégalaises attachent aux travaux de réhabilitation de la RN2 qui s'intègrent dans un programme global prioritaire du Gouvernement du Sénégal.

Le Conseil de Surveillance a aussi fait comprendre aux représentants du MCC qu'en raison de l'inscription du projet RN2 (Richard-Toll - Ndioum) dans le Compact depuis 2009, le Gouvernement n'a pas fait de recherche de financements alternatifs pour ce tronçon de la route nationale 2. Le Gouvernement a plutôt orienté ses efforts sur le tronçon de Saint-Louis à Richard-Toll, que l'Union Européenne a accepté de réaliser, et le tronçon suivant de Ndioum à Bakel pour lequel des négociations sont en cours avec d'autres bailleurs de fonds. Ces efforts du Gouvernement du Sénégal, dans le cadre de son programme global prioritaire de réhabilitation des routes pourraient être affectés si le MCC décidait de ne plus réaliser le tronçon Richard-Toll - Ndioum.

Le Conseil a aussi insisté sur les dimensions politiques car le Gouvernement du Sénégal, le MCA-Sénégal, le MCC et même le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à travers Madame Hillary R. Clinton et son Ambassadeur à Dakar ont eu à communiquer sur la RN2. Le Président Macky SALL a eu à citer ce projet lors de son discours à New York, à l'occasion de la table ronde organisée par le MCC, et il a annoncé, sur la base des informations qui lui ont été fournies, le démarrage imminent des travaux.

Au regard de tout cela, et après tant d'efforts fournis, les multiples publications faites dans le cadre des campagnes de communication et les procédures de passation de marchés, il est difficile d'envisager l'annulation des travaux au seul motif que les résultats d'une analyse, dont la méthodologie est fort discutable, vient de conclure que le projet n'est plus rentable. Aux yeux des populations, cela affecterait gravement la crédibilité de toutes les parties concernées et causerait un préjudice certain au Gouvernement du Sénégal.

Face à cette situation, le Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal a estimé qu'il serait salubre que les autorités gouvernementales sénégalaises renforcent le plaidoyer en exprimant aux hautes autorités du MCC l'attachement du Gouvernement du Sénégal à la réalisation de tous les projets inscrits dans le Compact, en général, et à l'exécution des travaux de réhabilitation de la RN2, en particulier.

Nous restons à votre entière disposition pour vous faire parvenir toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Veillez agréer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de ma parfaite considération et de mon entier dévouement.

Ibrahima DIA



Ampliation: M. le Premier ministre (à titre de compte rendu)



LE DIRECTEUR GENERAL

//-)

**Monsieur Abdoul MBAYE
Premier ministre
de la République du Sénégal
Building administratif**

- **DAKAR** -

Objet : Travaux de réhabilitation de la route nationale 2 (RN2)
Tronçon Richard -Toll - Ndioum

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, à titre de compte rendu, copie de la lettre n°1146/MCA-SEN/DG/CJ en date du 12 novembre 2012, que j'ai adressée à M. le Ministre de l'Economie et des Finances, Représentant principal du Gouvernement du Sénégal pour le Programme du Millenium Challenge Compact.

Il s'agissait de porter à sa connaissance la décision prise par le Millennium Challenge Corporation (MCC) de suspendre le processus d'attribution du marché des travaux de réhabilitation de la route RN2 jusqu'à ce qu'il reçoive des informations sur les coûts des travaux de réhabilitation de la RN2 et les résultats de l'analyse de la rentabilité économique des travaux de réhabilitation de la route RN2. C'est seulement après qu'il ait eu connaissance de ces informations que le MCC déciderait de l'opportunité de réaliser les travaux de la RN2.

Le Conseil de Surveillance et la Direction Générale de MCA-Sénégal ont jugé que cette décision, qui a pour effet immédiat de retarder le démarrage des travaux et de mettre en péril l'activité de réhabilitation de la RN2, mérite de la part des hautes autorités de l'Etat une intervention énergique afin d'exprimer aux hautes autorités du MCC l'attachement du Gouvernement du Sénégal à la réalisation de tous les projets inscrits dans le Compact, y compris les travaux de réhabilitation de la RN2, en particulier.

révisé par le personnel de nos bureaux de grande ville des positions
bénéficiaires.

En restant très attentif à vos instructions, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Premier ministre**, l'assurance de ma parfaite considération et de mon entier dévouement.

Ibrahima DIA

